

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 avril 2019**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2019
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 avril 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Henry MARTINEZ à Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2121-31 applicable aux EPCI par renvoi de l'article L.5211-1 ;

VU les comptes de gestion 2018 transmis par le Trésorier de Gignac pour les budgets suivants :

- Budget principal,
- Budget annexe régie EU,
- Budget annexe régie AEP,
- Budget annexe SOM,
- Budget annexe DSP AEP,
- Budget annexe DSP EU,
- Budget annexe GEMAPI,
- Budget annexe SPANC,
- Budget annexe Autorisation Droits des Sols (ADS),
- Budget annexe « PAE Trois Fontaines » au Pouget,
- Budget annexe « ZAE Les Garrigues » (Parc d'activité Les Treilles) à Aniane,
- Budget annexe « ZAE La Tour » à Montarnaud,
- Budget annexe « ZAE La Garrigue » à St André de Sangonis,
- Budget annexe « ZAE E. Carles » à St Pargoire
- Budget annexe « ZAC La Croix » à Gignac,

CONSIDERANT que ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2018 issus de la comptabilité de l'ordonnateur,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2018 du budget principal et des 14 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2018 de l'ordonnateur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les comptes de gestion 2018 du budget principal et des 14 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2018 de l'ordonnateur,
- d'autoriser le Président à signer les comptes de gestion 2018 du budget principal et des 14 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1916 le 16/04/2019 16/04/19 Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190415-lmc1110474-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
--	--